



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

Avis public vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 25 mars 2026, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Saint-Jérôme et Saint-Colomban.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Saint-Jérôme : règlements : 0351-005 et 0365-001 ;
- Saint-Colomban : règlements : 600-2026-18, 3001-2026-36, 3003-2026-11, 599-2026-07 et 3017 ;

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Jérôme et de Saint-Colomban ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au www.mrcrdn.qc.ca/ .

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 30^e jour de mars 2026.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier